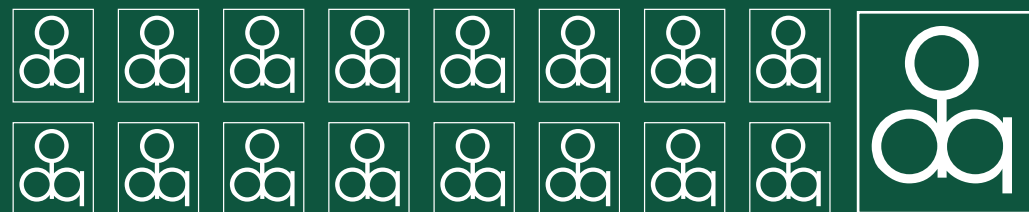
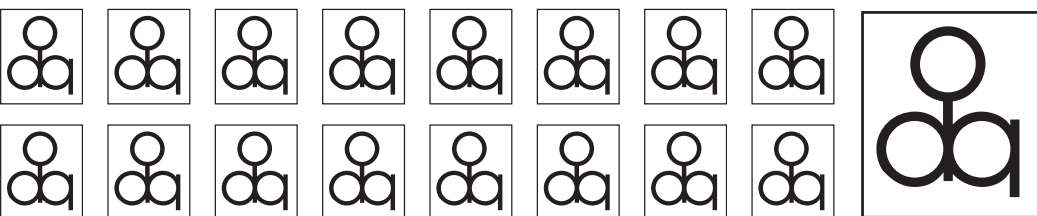


RAPPORT ANNUEL 2017-2018



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2017-2018



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	page 3
Rapport du président.....	page 4
Conseil d'administration.....	page 6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction.....	page 7
Bureau du syndic.....	page 9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	page 9
Conseil de discipline	page 10
Comité d'inspection professionnelle.....	page 12
Comité de révision.....	page 14
Comité de la pratique illégale	page 15
Comité de la formation continue.....	page 17
Comité de la formation	page 19
Comité des équivalences	page 20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle.....	page 24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	page 24
Tableau des membres.....	page 25
Rapport financier annuel au 31 mars 2018.....	page 28

Québec, octobre 2018

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Sonia LeBel

Longueuil, octobre 2018

Madame Sonia LeBel
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2018 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2018 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Rapport du président

4



Président
Robert Cabana, d.d.

Un troisième et dernier mandat

C'est avec beaucoup de reconnaissance que je souhaite remercier les membres pour la confiance accordée depuis 2009.

Le 1^{er} mai 2017, j'ai été reconduit à la présidence de l'Ordre des denturologistes du Québec pour un 3^e mandat avec comme objectif de finaliser le dossier de la modernisation de notre loi. L'objectif principal de ma mise en candidature en 2009 était de représenter notre profession afin de modifier notre loi actuelle, devenue désuète depuis son adoption en 1991. Le processus de la modernisation des lois professionnelles est enclenché depuis ce temps. Neuf ans plus tard, nous sommes toujours en attente d'un projet de loi.

Cependant, tous les espoirs sont permis, un vent de changement a balayé la province le 1^{er} octobre dernier avec l'élection d'un nouveau gouvernement majoritaire, celui de la Coalition Avenir Québec (CAQ).

Des travaux avaient déjà été entrepris par l'ancien gouvernement en ce qui concerne la modernisation de notre loi professionnelle. Le ministère de la Justice, de concert avec l'Office des professions du Québec, avaient nommé un facilitateur pour aider à clore ce dossier, Me Jean-François Roberge. Le principal intéressé est professeur et directeur des programmes de prévention et de règlement des différends (PRD) à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Après plusieurs rencontres avec les ordres concernés, Me Roberge faisait état d'optimisme au sortir de ces rencontres. Ce dernier se disait satisfait du déroulement des pourparlers et envisageait un dénouement entériné par tous, ce qui malheureusement ne s'est pas concrétisé.

Un bout de chemin a quand même été réalisé, puisque les orientations relatives à la modernisation des champs d'exercice du domaine buccodentaire ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Office des professions du Québec en novembre 2017.

L'objectif de l'Office étant de trouver un terrain d'entente entre les ordres concernés avant l'écriture finale de nos lois.

La collaboration dentistes, denturologistes va de soi et contribue en bout de ligne, sans le moindre doute au mieux-être de nos patients. En implantologie plus particulièrement, nous collaborons depuis plus de trente ans, et les résultats

obtenus grâce à ce partenariat démontrent indiscutablement qu'il s'agit d'une recette gagnante qui a permis de grandes avancées dans le domaine de la réhabilitation prothétique sur implants. Il s'agit-là d'un travail d'équipe interdisciplinaire qui doit se faire, bien évidemment, dans le respect mutuel des compétences de chacun.

Pour accentuer cette harmonie existante sur le terrain, Nous souhaitons ardemment que les travaux de modernisation de notre loi soient conclus dans un avenir rapproché, et nous ne négligerons pas les efforts pour y arriver.

Loi 11 et modifications au *Code des professions*

La loi 11 est maintenant en vigueur et vient avec elle son lot de modifications à apporter à nos règlements.

En ce sens, l'ordre a assisté à une journée de formation explicative sur la loi 11, dont voici un bref aperçu :

- le nombre d'administrateurs devra être revu à la baisse;
- le Conseil d'administration (CA) devra tendre à une parité hommes/femmes et une représentation de l'identité culturelle québécoise;
- le nombre de réunions du CA passera de 4 à 6;
- plus d'information sera transmise aux membres avant la tenue de l'assemblée générale et ils seront consultés concernant la cotisation annuelle;
- par l'entremise de son site, l'Ordre devra faire une déclaration des services que l'Ordre offre aux citoyens avec un contenu détaillé;
- de nouvelles fonctions pour le CA et le président;
- le mandat de la fonction du directeur général sera inscrit au *Code des professions*;
- une formation en gouvernance et éthique devra être offerte aux membres du CA.

En ce qui concerne la discipline, là aussi, plusieurs changements doivent être apportés, entre autres :

- les amendes en discipline seront majorées, ainsi, un professionnel déclaré coupable d'une infraction pourrait se voir imposer une amende entre 2 500 \$ et 62 500 \$ comparativement à entre 1 000 \$ et 12 500 \$ auparavant;
- les membres du conseil de discipline, du comité de révision ainsi que le syndicat et les syndicats adjoints se verront offrir de la formation sur l'inconduite sexuelle, passible maintenant d'une radiation minimale de 5 ans, conséquence d'une politique de tolérance zéro.

Au cours de l'année 2018-2019, toute l'équipe permanente de l'ODQ veillera à mettre en place ces nouvelles dispositions qui touchent directement la gouvernance des ordres professionnels.

Campagne d'information publique

En 2017-2018, l'Ordre a choisi d'utiliser la même campagne télévisuelle d'information publique qu'en 2016-2017.

Toutefois, une refonte du site web s'est effectuée. Cela aura permis à l'ODQ de satisfaire aux nouvelles exigences de l'Office des professions, en se dotant d'une déclaration de services qui se lit comme suit :

- informer le public sur le rôle du denturologiste par le biais de la publicité (télévision, site Web, publications, médias sociaux...);
- renseigner le public quant à ses droits et ses recours possibles;
- informer le public sur l'exercice illégal de la denturologie et agir à l'encontre des pratiquants illégaux;
- recevoir les signalements sur la conduite des denturologistes et traiter les demandes d'enquête issues du public;
- traiter les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes;
- porter plainte, s'il y a lieu, devant le conseil de discipline;
- demander l'avis du comité de révision à la suite d'une décision rendue par le Bureau du syndicat.

Réflexion stratégique 2015-2018

L'Ordre souhaite rappeler sa vision 2015-2018 : «L'Ordre des denturologistes du Québec exerce son leadership afin d'assurer une meilleure santé buccodentaire aux Québécois requérant des prothèses.»

Formation

Cette année, l'Ordre a innové en matière de formation. Le comité de formation continue offre désormais des cours à distance, permettant ainsi à nos membres d'actualiser leurs connaissances, peu importe l'endroit où ils se trouvent.

Expodent 2018

En 2017-2018, l'organisation de la 20^e édition d'Expodent nous a aussi tenus fort occupés.

Un programme riche en matière de nouveautés, notamment en ce qui concerne le développement technologique, a été aménagé de façon à laisser du temps aux participants pour visiter les différents exposants, qui, je dois le mentionner, sont des partenaires indispensables dans le domaine buccodentaire.

Un 20^e congrès clôturé de façon magistrale par un bal masqué vénitien. Le tout dans le cadre enchanteur des Laurentides, plus précisément à Mont-Tremblant.

Remerciements

Évidemment, tout ce travail est l'œuvre de plusieurs personnes. Je souhaite tout d'abord remercier tous les administrateurs qui n'hésitent pas à se prononcer sur les différents dossiers afin de les rendre à termes. Il y a aussi tous les membres des différents comités que je me dois de remercier, car leur investissement est primordial au bon fonctionnement de notre ordre professionnel. Que dire de notre directrice générale et secrétaire, Mme Monique Bouchard, qui dirige tout le travail de gestion quotidienne, mais aussi, qui m'assiste et me soutient dans les importants dossiers, dont entre autres, celui de la modernisation de notre loi. Je ne pourrais terminer sans remercier les adjointes, qui à elles trois, forment l'âme de l'Ordre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction	Rémunération ¹
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	1 ^{er} mai 2017	80 000 \$/an
Administrateurs élus par les membres			
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction	Rémunération 22 \$ l'heure
Bas St-Laurent — Gaspésie — Québec	Suzan Dubois, d.d.	1 ^{er} mai 2017	523 \$
	Jean-Sébastien Sirois, d.d.	4 mai 2015	289 \$
Saguenay — Lac-St-Jean — Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	4 mai 2015	325 \$
Mauricie — Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	1 ^{er} mai 2017	1 170 \$
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	1 ^{er} mai 2017	523 \$
Montréal	Armand Brochu, d.d.	4 mai 2015	869 \$
	Brigitte Garand, d.d.	1 ^{er} mai 2017	264 \$
	Raymond Lagacé, d.d.	4 mai 2015	654 \$
Outaouais — Abitibi — Témiscamingue	Paul Pilon, d.d.	4 mai 2015	523 \$
Laval — Lanaudière — Laurentides	Mario Harvey, d.d.	1 ^{er} mai 2017	225,50 \$
	Sylvain Perreault, d.d.	4 mai 2015	363 \$
Montérégie	Benoit Leduc, d.d.	4 mai 2015	143 \$
	David Auprix, d.d.	1 ^{er} mai 2017	363 \$

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
François Cyr	1 ^{er} mai 2017
Claudette Girard	1 ^{er} mai 2017
Pascal Roberge	15 juin 2017
Hélène Turgeon	4 mai 2015

Directrice générale et secrétaire		
	Date d'entrée en fonction	Rémunération
Monique Bouchard	23 juin 1981	99 655 \$/an

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson Linda Ducharme Sylvie Grothé
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d. Hélène Turgeon	Syndic	Serge Tessier, d.d.

¹ Selon les modalités et engagements du Conseil d'administration en 2017-2018

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2017 - 2018, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de Mme Hélène Turgeon, administratrice nommée, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Renouvellement du mandat des membres du comité de révision pour une durée de trois (3) ans, soit :

- M. Gilles-Jules Beauchemin, d.d.
- Mme Marie-Hélène Lanthier, d.d.
- M. David Brochu, d.d.
- M. Jean-Louis Laberge

Nominations de M. David Brochu, d.d., et M. Alphonse Pettigrew comme membres du comité de révision.

Nomination de Mme Marie-Hélène Lanthier, d.d., à titre de présidente du comité de révision.

Nomination de M. Gérard Savoie, d.d., à titre de secrétaire du conseil d'arbitrage des comptes.

Nomination de M. Gad Lasry, d.d., comme inspecteur pour le comité d'inspection professionnelle.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2017.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant que les membres qui procéderont à leur inscription, après le 1^{er} avril de chaque année, payent des frais fixés à 500 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2018 - 2019 à 1 060 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 640 \$: Membres
- 0 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 75 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2018 - 2019.

Décisions administratives

Résolution proposant l'adoption de la déclaration de services de l'Ordre des denturologistes du Québec, tel que modifiée.

Résolution proposant l'adoption des valeurs de l'Ordre des denturologistes du Québec, tel que modifiées.

Comités	Tableau des membres
Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.	Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.
Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.	

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2017 - 2018, le comité exécutif s'est réuni à sept (7) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2016 - 2017. Cette assemblée s'est tenue le 30 septembre 2017 à 9 h 30 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 14 septembre 2018.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolution de poursuites en pratique illégale.

Résolution proposant que soit acceptée la demande d'admission d'un demandeur au Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Résolution proposant de verser un montant sur le capital afin de diminuer l'hypothèque.

Résolution proposant d'engager la firme Othentika pour la gestion du congrès Expodent 2018.

Résolution proposant de retenir les services de la compagnie Klimfax pour l'achat d'une unité Carrier.

Résolution proposant de donner le contrat de refonte du site web de l'Ordre à la firme Camden.

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Syndics correspondants

Pierre Cantin, d.d.
Éric Carrier, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Philippe Grenier, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Isabelle Lelièvre, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Sylvain Rocheleau, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	130
Nombre total de membres visés	104
Nombre de décisions de porter plainte	5
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	22
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	42
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	248

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Pierre Bujold, d.d., membre

Gérard Savoie, d.d., secrétaire

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2017 - 2018 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline

Membres ayant siégé

Me Daniel Y. Lord
Me Lydia Milazzo
Me Chantal Perreault
Lyne Caron, d.d.
Daniel Desforbes, d.d.
Stéphanie Dubuc, d.d.
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Sylvie Grothé

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline	5
--	---

Nature des plaintes						
Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1		59.2, 114 et 122				Syndic adjoint
1	4	60.2 et 59.2				Syndic ad-hoc
1	4, 6, 61-13	59.2, 14 et 122	2.02 f), 2.02 g)	8, 4 ^{oc})		Syndic ad-hoc
1	6, 61-13, 61-14		2.02 c), 2.02 d), 2.02 e), 2.02 g), 2.02 i)	7		Syndic
1	4, 63	59.2, 114	2.02 b)			Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la requête en radiation provisoire
0	Acquittant l'intimé
0	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
4	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
1	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 7 500 \$ – Réprimande
1	Amendes se chiffrant à 8 000 \$ – Réprimande – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 9 000 \$ – Réprimande – Condamnation aux déboursés
1	Radiation temporaire de 12 mois + 1 mois (concurrentement) – Réprimande – Condamnation aux déboursés
1	Radiation temporaire de 4 mois – Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	5
---	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours en asepsie et en stérilisation	0	0

Tribunal des professions	Nombre
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	0

Comité d'inspection professionnelle



Président
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.

Membres du comité

Daniel Cadieux, d.d.
Christian Dugré, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Nora Kebabdjian, d.d.
Gad Lasry, d.d.
Cynthia Ouellet, d.d.
Audrey Turcotte, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 144 membres représentant 112 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 290 membres représentant 203 cabinets inspectés de 2003 à 2010.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle

2

Vérification	Nombre
Membres visités	90
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	90
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	30
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	1
Se procurer une lampe directionnelle ou une chaise dentaire	3
Afficher le permis d'exercer	3
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	3
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	9
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	10

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	3
---	---

Membres ayant siégé	Secrétaire du comité
Gilles Jules Beauchemin, d.d. (président jusqu'au 21/09/17)	Monique Bouchard
David Brochu, d.d.	
Alphonse Pettigrew, d.d.	
Jean-Louis Laberge, membre nommé représentant du public	
	Adjointe administrative
	Sylvie Grothé

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	2
Demandes d'avis reçues	2
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de révision



Présidente
Marie-Hélène Lanthier, d.d.

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Sylvie Grothé

Assistant responsable

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Montant total des amendes imposées					-----

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement à la fin de la période
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 674	M. Alain Lauzière
# 678	M. Raynaldo Dignard
# 679	M. Roland Roy
# 686	M. Pierre Bédard

Comité de la formation continue



Responsable
Denis Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

- Les principales activités au cours de l'exercice financier 2017 - 2018 se détaillent comme suit :
- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes
- Publication de trois (3) articles éducatifs dans la revue «Présence»
- Mise en ligne des formations sur la plate-forme d'apprentissage *MOODLE*
- Tenue d'une assemblée régionale

Nombre de réunions

0

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Rencontre régionale ODQ- 2017	1	50
Revue des meilleurs protocoles implantaires - Dr Luc Chaussé, d.m.d.	3	23
2017 Global Symposium Oral Reconstruction Foundation	18	6
Assemblée générale ODQ 2017	1	67
Cercle d'étude Dr Claude Morissette - Locator indexation en bouche	3	14
Cercle d'étude Dr Dagenais SID - La périimplantite, l'importance de l'examen pré-prothétique	2	15
La réhabilitation totale en implantologie - Dr Philippe Bertrand	3	11
Chirurgie live et fabrication de prothèses immédiates permanente en CST - Dr Luc Chaussé, d.m.d.	6	16

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Éducasoins RCR – Dr Luc Chaussé, d.m.d.	3	9
Étude de cas et mise à jour des médicaments - SID	3	9
Gestion des appels/Plans de traitement/ Confiance – Dr Luc Chaussé, d.m.d.	3	10
La réhabilitation totale en implantologie – Dr Philippe Bertrand, d.m.d.	3	11
Nouveaux protocoles organisationnels en implantologie et technique de labo – Dr Luc Chaussé	3	6
Processus de plan de traitement virtuel	4	3
L'asepsie en denturologie et dentisterie	3	20
Symposium Dr Carbery et Dr Chaussé, dentistes	6	83
L'occlusion en implantologie : concepts théoriques et travaux pratiques	4	23
Chirurgie en direct et fabrication d'une prothèse CST en direct	6	9
Formation technique de cuisson à l'hydrocolloïde et acrylique liquide	6	6

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre	France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps
Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre	
Josée Mercier, représentant de la Fédération des cégeps	Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Le 3 septembre 1997 entrant en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions

0

- Des échanges ont eu lieu entre le Cégep et l'ODQ concernant l'AEC.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Marc Michaud, d.d.
Gilles Tremblay

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions

0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	0
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	16
Acceptées	16
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	936	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	232	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	16
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	5
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	936
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	21
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	36
03	Capitale-Nationale	78
04	Mauricie	35
05	Estrie	32
06	Montréal	205
07	Outaouais	28
08	Abitibi-Témiscamingue	16
09	Côte-Nord	6
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	8
12	Chaudière - Appalaches	37
13	Laval	42
14	Lanaudière	64
15	Laurentides	76
16	Montérégie	218
17	Centre-du-Québec	32
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	619
Femmes	317

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	882	1040 \$	Membres réguliers	882	640 \$
Nouveaux membres	16	520 \$	Nouveaux membres	16	0 \$
Membres de 70 ans et plus	5	100 \$	Membres de 70 ans et plus	5	640 \$
Membres de 75 ans et plus	33	0 \$	Membres de 75 ans et plus	33	0 \$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2017		Date du versement :	15 novembre 2017	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	936

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	105
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	2
Société par actions	230

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	936
• Premières inscriptions	16
• Réadmissions	3
• Inscriptions	917

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

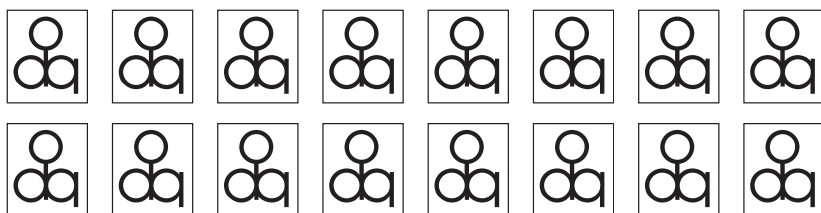
Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	10
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	2
Décès	1
Démissions	46

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

au 31 mars 2018



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2018** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2018**, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.


 *Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA*
Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 15 juin 2018

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2019 Budget \$ (non audité)	2018 \$ Total	2017 \$ Total
PRODUITS - FONDS NON AFFECTÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Opérations courantes (annexe 1)	1 046 160	1 025 429	1 023 277
Comité de pratique illégale (annexe 2)	5 000	1 550	35 675
Conseil de discipline (annexe 3)	50 000	52 855	5 115
Campagne d'information publique (annexe 6)	-	595 107	545 060
Congrès "Expodent" (annexe 7)	300 000	45 900	327 629
	<u>1 401 160</u>	<u>1 720 841</u>	<u>1 936 756</u>
Charges - Fonds non affectés d'administration générale			
Opérations courantes (annexe 1)	525 304	461 710	489 356
Comité de pratique illégale (annexe 2)	46 000	5 064	4 158
Conseil de discipline (annexe 3)	157 340	134 887	142 889
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	61 226	39 684	41 233
Autres comités (annexe 5)	282 290	215 727	210 494
Campagne d'information publique (annexe 6)	6 000	595 107	545 440
Congrès "Expodent" (annexe 7)	300 000	38 273	234 449
	<u>1 378 160</u>	<u>1 490 452</u>	<u>1 668 019</u>
Excédent des produits sur les charges du fonds d'administration générale	23 000	230 389	268 737
Remise sur prime d'assurances - Fonds réservés en assurance	-	12 281	7 738
Charges - Fonds d'actifs immobilisés (annexe 8)	<u>(23 000)</u>	<u>(52 853)</u>	<u>(43 962)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>189 817</u>	<u>232 513</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

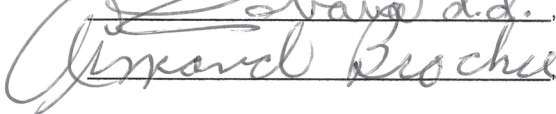
	2018			2017	
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	\$ Total	\$ Total
SOLDE AU DÉBUT	477 768	512 779	68 087	1 058 634	826 121
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	230 389	(52 853)	12 281	189 817	232 513
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 080)	1 080	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	(22 214)	22 214	-	-	-
Dette à long terme	(192 394)	192 394	-	-	-
Utilisation d'affectation d'origine interne	(3 159)	3 159	-	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>489 310</u>	<u>678 773</u>	<u>80 368</u>	<u>1 248 451</u>	<u>1 058 634</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2018

				2018 \$	2017 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	59 567	-	-	59 567	36 854
Épargne à terme à 1,05 % d'intérêts	736 975	-	68 087	805 062	815 062
Comptes à recevoir "Réclamation"	30 023	-	12 281	42 304	6 812
Taxes de vente à recevoir	35 074	-	-	35 074	37 686
	861 639	-	80 368	942 007	896 414
Immobilisations corporelles (note 4)	-	687 387	-	687 387	717 092
Actifs incorporels (note 5)	-	55 228	-	55 228	51 923
	<u>861 639</u>	<u>742 615</u>	<u>80 368</u>	<u>1 684 622</u>	<u>1 665 429</u>
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 6)	195 544	-	-	195 544	118 241
Cotisations perçues d'avance	116 074	-	-	116 074	146 420
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	60 711	-	-	60 711	85 898
Versements sur dette long terme (note 7)	-	19 036	-	19 036	14 743
	372 329	19 036	-	391 365	365 302
Dette renouvelable (note 7)	-	-	-	-	241 493
	372 329	19 036	-	391 365	606 795
Dette à long terme (note 7)	-	44 806	-	44 806	-
	<u>372 329</u>	<u>63 842</u>	<u>-</u>	<u>436 171</u>	<u>606 795</u>
ACTIFS NETS					
Fonds non affectés	489 310	-	-	489 310	477 768
Fonds d'actifs immobilisés	-	678 773	-	678 773	512 779
Fonds réservés en assurance- responsabilité	-	-	80 368	80 368	68 087
	489 310	678 773	80 368	1 248 451	1 058 634
	<u>861 639</u>	<u>742 615</u>	<u>80 368</u>	<u>1 684 622</u>	<u>1 665 429</u>

Approuvé,

 Stéphane D.D., administrateur
 Marcel Brochu, administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	189 817	232 513
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	30 784	33 469
Amortissement des actifs incorporels	18 909	2 326
Fonds de roulement autogénéré	239 510	268 308
Variation des éléments hors caisse		
Amendes et divers à recevoir	-	15 933
Comptes à recevoir "Réclamation"	(35 492)	3 475
Taxes de vente à recevoir	2 612	(12 493)
Fournisseurs et autres créditeurs	77 303	488
Cotisations perçues d'avance	(30 346)	31 060
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	(25 187)	34 780
	(11 110)	73 243
	228 400	341 551
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 079)	-
Acquisitions d'actifs incorporels	(22 214)	(38 291)
	(23 293)	(38 291)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(192 394)	(14 254)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 713	289 006
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	851 916	562 910
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	864 629	851 916

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme (note 8).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été préparé par la direction de l'Ordre.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil et de la signification à l'intimé du jugement. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. La plateforme de formation en ligne et les formations en ligne sont amorties depuis le 1er avril 2017 selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Une portion des salaires administratifs a été répartie à travers certains comités, soit 6 % pour le comité d'inspection professionnel, 6 % pour le comité du bureau du syndic et 9 % pour le conseil de discipline.

Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

			2018 \$	2017 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	756 993	179 704	577 289	601 343
Mobilier de bureau	62 136	49 404	12 732	15 915
Matériel informatique	49 451	36 319	13 132	15 067
Enseigne	7 236	5 102	2 134	2 667
	<u>957 916</u>	<u>270 529</u>	<u>687 387</u>	<u>717 092</u>
			2018 \$	2017 \$
			Valeur nette	Valeur nette
5. ACTIFS INCORPORELS				
Plateforme - formations en ligne			30 213	31 528
Formations en ligne			21 216	14 968
Logiciels			3 799	5 427
			<u>55 228</u>	<u>51 923</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$
6. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	168 872	91 656
Salaires	4 719	4 632
Vacances à payer	21 953	21 953
	<u>195 544</u>	<u>118 241</u>

	2018 \$	2017 \$
7. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 659 389 \$, remboursable par mensualités de 1 868 \$ incluant les intérêts, échéant en mai 2021 (a)	63 842	256 236
Versements échéant à court terme	<u>19 036</u>	<u>14 743</u>
	44 806	241 493
Dettes renouvelables à court terme	<u>-</u>	<u>241 493</u>
	<u>44 806</u>	<u>-</u>

Les paiements de capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices se répartissent comme suit :

	\$
2019	19 036
2020	20 284
2021	21 308
2022	<u>3 214</u>
	<u>63 842</u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1,25 : 1 et s'est engagé à ne faire aucune dépense en immobilisation qui excède l'atteinte du ratio exigé. Au 31 mars 2018, les clauses sont respectées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2018 \$ Total	2017 \$ Total
Encaisse	59 567	36 854
Épargne à terme, 1,05 %	805 062	815 062
	<u>864 629</u>	<u>851 916</u>

41

9. ENGAGEMENTS

Les engagements du prochain exercice, en vertu d'ententes contractuelles, totalisent 13 500 \$ et sont en lien avec la gestion du congrès Expodent de septembre 2018.

Aussi, l'Ordre s'est engagé à déboursier au cours du prochain exercice, un montant total de 47 165 \$ à titre de travaux reliés au bâtiment.

10. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

10. RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (épargne à terme et dette à long terme) assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

11. RECLASSEMENT DES POSTES

Certains postes apparaissant aux états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	963 010	947 020	945 040
Dépliants	600	239	682
Dossiers - patients	7 000	5 185	6 935
Formation continue (articles éducatifs et et formations en ligne)	10 000	9 110	6 205
Inscriptions et admissions	4 000	3 000	3 550
Incorporation	48 000	46 400	45 200
Revenus d'intérêts	10 000	9 123	8 627
Tableau des membres	1 000	1 075	525
Permis directorat de laboratoire	750	1 100	300
Publication "L'Histoire de la Denturologie"	1 500	1 798	3 706
Autres revenus	300	1 379	2 507
	<u>1 046 160</u>	<u>1 025 429</u>	<u>1 023 277</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	284 444	277 493	278 560
Général - administration	10 000	10 264	11 592
Entretien, réparations et énergie	34 000	33 920	29 535
Télécommunications	7 000	5 504	6 379
Assurances générales	14 000	12 850	12 892
Taxes et permis	17 200	17 157	17 061
Abonnements et souscriptions	3 400	1 645	1 595
Cotisation CIQ	8 600	8 840	9 371
Papeterie et fournitures	19 000	12 899	19 501
Timbres, messageries et location de salles	16 000	14 691	21 789
Rapport annuel	4 000	3 400	3 375
Dépenses générales	3 000	2 144	2 069
Dossiers - patients	7 000	5 533	6 747
Frais d'audit	11 300	10 865	10 600
Frais informatiques	20 000	9 065	9 489
Orientations stratégiques - modernisation de la loi	50 160	17 920	13 229
Publication "L'Histoire de la Denturologie" et et redevances	-	809	23 003
Frais de cartes de crédit	16 200	16 711	12 569
	<u>525 304</u>	<u>461 710</u>	<u>489 356</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>520 856</u></u>	<u><u>563 719</u></u>	<u><u>533 921</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS			
Amendes	5 000	1 550	35 675
Charges			
Frais de séjour et de déplacements	1 000	132	133
Honoraires	500	-	-
Honoraires juridiques (Montréal)	10 000	4 932	2 400
Déboursés légaux (Montréal)	2 000	-	-
Honoraires juridiques (Québec)	15 000	-	1 625
Déboursés légaux (Québec)	5 000	-	-
Investigation professionnelle	10 000	-	-
Huissier	2 000	-	-
Transport	500	-	-
	46 000	5 064	4 158
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(41 000)	(3 514)	31 517

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS			
Amendes	50 000	52 855	5 115
Charges			
Salaires et charges sociales	33 340	32 525	32 205
Frais de séjour et de déplacements	3 000	1 359	2 224
Honoraires de présence	4 000	1 542	1 022
Honoraires juridiques	60 000	83 347	44 062
Tribunal des professions	45 000	5 260	50 234
Frais de huissiers	3 000	2 128	3 129
Sténographe	6 000	5 019	4 553
Déboursés légaux	3 000	3 707	5 460
	157 340	134 887	142 889
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(107 340)	(82 032)	(137 774)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
CHARGES			
Salaires et charges sociales	22 226	21 683	21 470
Honoraires	20 000	8 710	10 085
Déplacements	15 000	8 891	7 307
Frais de séjour	4 000	400	2 371
TOTAL DES CHARGES	<u>61 226</u>	<u>39 684</u>	<u>41 233</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Honoraires de présence - conseil d'administration	12 000	4 714	6 767
Dépenses - conseil d'administration	34 000	16 338	30 037
Honoraires de présence - comité exécutif	6 000	3 411	2 617
Dépenses - comité exécutif	1 000	866	3 320
Assemblées - générales	5 000	3 679	5 494
Honoraires juridiques	40 000	44 506	12 081
Déboursés légaux	2 000	296	1 832
	<u>100 000</u>	<u>73 810</u>	<u>62 148</u>
Comité de la formation continue			
Frais de séjour et de déplacements	500	-	1 622
Honoraires de présence	2 000	1 436	1 275
Dépenses de production d'outils de formation	15 000	6 000	7 399
Directorat de laboratoire	1 000	-	-
	<u>18 500</u>	<u>7 436</u>	<u>10 296</u>
Comité du bureau du syndic			
Salaires et charges sociales - Syndic	103 290	101 963	97 161
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	12 000	8 345	12 352
Honoraires d'experts	15 000	6 490	7 800
Honoraires juridiques	15 000	10 760	13 632
Règlements	10 000	-	-
	<u>162 290</u>	<u>133 624</u>	<u>137 121</u>
Frais de séjour et de déplacements			
Syndic	3 000	4 088	2 880
Syndics-adjoints et correspondants	4 000	1 978	3 296
	<u>7 000</u>	<u>6 066</u>	<u>6 176</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
Comité de révision des plaintes			
Honoraires de présence	1 000	242	330
Frais de séjour et de déplacements	500	159	165
	<u>1 500</u>	<u>401</u>	<u>495</u>
Comité d'équivalence			
Honoraires	2 500	304	166
Frais de séjour et de déplacements	500	152	268
Revenus d'équivalence	(3 000)	-	-
	<u>-</u>	<u>456</u>	<u>434</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>282 290</u>	<u>215 727</u>	<u>210 494</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS			
Cotisation spéciale - Campagne année courante	-	569 920	579 840
Cotisations perçues d'avance de l'exercice précédent	-	85 898	51 118
Cotisations perçues d'avance à la fin de l'exercice	-	(60 711)	(85 898)
	-	595 107	545 060
Charges			
Diffusion d'une capsule télé	-	384 143	408 875
Production d'une capsule télé	-	33 080	30 535
Production, diffusion et médias sociaux	-	59 367	26 430
Sondage pour impact publicitaire	-	14 000	13 560
Relations gouvernementales - modernisation de la loi	-	66 089	57 823
Refonte du site web	-	29 540	-
Frais de carte de crédit et frais postaux	-	8 888	7 837
Ajustement campagne antérieure	-	-	380
Frais de comité	6 000	-	-
	6 000	595 107	545 440
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(6 000)	-	(380)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS			
Exposants, conférences et inscriptions	<u>300 000</u>	<u>45 900</u>	<u>327 629</u>
Charges			
Coût des conférences	-	-	5 000
Coût des activités sociales	-	-	6 020
Honoraires et commissions	-	13 500	25 763
Articles promotionnels et affichage	-	-	14 018
Informatique, audio-visuel et kiosques	-	-	29 754
Hébergement et repas	-	24 773	148 393
Frais de cartes de crédit	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 501</u>
	<u>300 000</u>	<u>38 273</u>	<u>234 449</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>7 627</u>	<u>93 180</u>

Note : Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars. Les activités du congrès d'automne 2016 ont été comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2017. Les résultats complets du congrès 2016 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2016 et 2017, soit pour un excédent des produits sur les charges de 66 476 \$. Le prochain congrès qui aura lieu en septembre 2018 devra être analysé avec les informations financières des états financiers pour les périodes se terminant les 31 mars 2018 et 2019.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	Budget 2019 \$	2018 \$	2017 \$
PRODUITS	-	-	-
Charges			
Intérêts sur dette à long terme	23 000	3 160	8 167
Amortissement des immobilisations corporelles	-	30 784	33 469
Amortissement des actifs incorporels	-	18 909	2 326
	23 000	52 853	43 962
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(23 000)	(52 853)	(43 962)

Notes

[illegible]

Notes

54

Notes

[illegible]





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922